Nations Unies S/2023/58

Conseil de sécurité

Distr. générale
25 janvier 2023
Français
Original : anglais

Application de la résolution 2631 (2022)

Rapport du Secrétaire général

I. Introduction

1. Le présent rapport est soumis en application de la résolution 2631 (2022) du Conseil de sécurité, dans laquelle le Secrétaire général a été prié de rendre compte tous les quatre mois des progrès accomplis par la Mission d'assistance des Nations Unies pour l'Iraq (MANUI) dans l'exécution du mandat qui lui a été confié. On y trouvera un compte rendu des principaux faits nouveaux ayant trait à l'Iraq et des activités menées par les organismes des Nations Unies dans ce pays depuis le précédent rapport daté du 26 septembre 2022 (S/2022/714) et l'exposé présenté le 4 octobre 2022 au Conseil de sécurité par la Représentante spéciale du Secrétaire général pour l'Iraq et Chef de la MANUI.

II. Résumé des principaux faits politiques nouveaux

A. Situation politique

2. Le 13 octobre, la Chambre des députés a élu M. Abdullatif Jamal Rashid président de l'Iraq. Cette élection a marqué une étape essentielle du processus constitutionnel devant mener à la formation d'un gouvernement après les élections législatives nationales du 10 octobre 2021. Après avoir prêté serment, le Président a nommé M. Mohammed Shia Al-Sudani premier ministre désigné et l'a chargé de former un gouvernement dans les 30 jours. La candidature de M. Al-Sudani au poste de premier ministre avait été proposée par le Cadre de coordination politique chiite le 25 juillet.

3. Avant la session parlementaire visant à élire le président, la Cellule d'information sur la sécurité relevant du Cabinet du Premier Ministre a signalé que neuf roquettes avaient ciblé la Zone internationale de Bagdad et ses environs et blessé ainsi plusieurs civils et membres des services de sécurité. En réponse à ces attaques, le Premier Ministre par intérim, Mustafa al-Kadhimi, a réaffirmé les directives qui avaient été précédemment données aux forces de sécurité, à savoir qu'elles assurent la protection nécessaire à la tenue de la session parlementaire, et a condamné toute tentative de saper le processus démocratique.

4. En amont de l'élection de M. Rashid au poste de président, des efforts ont été faits dans la sphère politique afin de parvenir à un consensus sur un candidat

23-00744 (F) 300123 300123

Merci de recycler

présidentiel parmi les partis politiques de la Région du Kurdistan. Le 8 octobre, le Cadre de coordination et ses partenaires politiques (regroupés sous le nom de « Coalition pour l'administration de l'État ») ont publié une déclaration dans laquelle ils ont exhorté le Parti démocratique du Kurdistan et l'Union patriotique du Kurdistan à parvenir à un accord sur un candidat à la présidence. Le 10 octobre, le Président de la Chambre des députés, Mohammed al-Halbousi, à la tête d'une délégation à Erbil composée de membres de la Coalition pour l'administration de l'État et de M. Al-Sudani, a rencontré le Président du Parti démocratique du Kurdistan, Masoud Barzani. Selon une déclaration du cabinet de M. Barzani, les participants ont convenu de trouver des solutions aux « questions sensibles » que sont le choix d'un candidat à la présidence et la formation du gouvernement avant les sessions parlementaires correspondantes. Le jour du vote présidentiel, le Parti démocratique du Kurdistan a annoncé le retrait de son candidat à la présidence et son soutien à la nomination et à l'élection de M. Rashid, membre de l'Union patriotique du Kurdistan qui s'était présenté comme candidat indépendant.

5. Le Président sortant, Barham Salih, et le Premier Ministre par intérim ont été parmi les premiers à féliciter le nouveau Président et le Premier Ministre désigné. Des messages de félicitations ont suivi de la part de la plupart des grands partis politiques. Dans une déclaration faite par son représentant, M. Moqtada Sadr a constaté l'échec des efforts faits pour former un gouvernement de majorité nationale et s'est opposé à la participation de toute personne qui lui est « affilée » à la formation d'un gouvernement sous la direction du Premier Ministre désigné.

6. Après la session parlementaire tenue le 13 octobre, le Premier Ministre désigné a organisé des consultations avec les blocs politiques sur l'élaboration du programme gouvernemental et la répartition des portefeuilles ministériels. Dans une déclaration publiée le 21 octobre, il a indiqué que les blocs politiques auraient la possibilité de présenter des candidats aux postes ministériels et qu'il sélectionnerait les candidats sur la base de leur compétence, de leur intégrité et de leur capacité de gestion. Le 23 octobre, le Cabinet du Premier Ministre désigné a annoncé qu'un comité spécialisé présidé par le Premier Ministre ferait passer des entretiens aux candidats ministériels. Le même jour, le Premier Ministre désigné a déclaré que sa priorité était la formation d'un gouvernement fort capable de relever les défis.

7. Le 27 octobre, le Premier Ministre désigné a présenté son programme gouvernemental et ses 21 candidats aux postes ministériels à la Chambre des députés pour un vote de confiance, laissant pour l'instant deux postes vacants. Tous les ministres proposés ont obtenu un vote de confiance et ont prêté serment aux côtés du Premier Ministre. Les candidats aux deux postes non attribués (ministre de l'environnement et ministre de la construction, du logement, des municipalités et des travaux publics) ont été confirmés lors d'une session parlementaire organisée le 3 décembre. Le Cabinet du Premier Ministre compte trois femmes : la Ministre des finances, la Ministre des télécommunications et la Ministre des déplacés et des migrations.

8. Lorsqu'il a présenté son programme le 27 octobre, le Premier Ministre désigné a attiré l'attention sur les incidences économiques, sociales, humanitaires et environnementales des crises auxquelles l'Iraq faisait face et a affirmé qu'il incombait à son futur gouvernement de les affronter. Dans son programme, il a mis en avant les priorités suivantes : lutter contre la corruption ; s'attaquer au chômage et créer des possibilités d'emploi ; aider les groupes vulnérables à faibles revenus ; réformer les secteurs économique et financier ; améliorer les services publics. Il a rappelé aux députés l'importance de résoudre les questions en suspens entre Bagdad et Erbil, d'accroître les capacités et l'efficacité des administrations locales, d'assurer le retour des personnes déplacées, de veiller au respect des droits humains et à l'avancement

des femmes, d'épauler les forces de sécurité, de préserver l'indépendance de la magistrature et de promouvoir le rôle de l'Iraq dans la région.

9. Dans son programme, le Premier Ministre désigné a également souligné l'attachement des pouvoirs politiques nationaux à la formation d'un gouvernement « au service de la nation », fondé sur les « principes du partenariat national », et a noté que les accords conclus par les blocs politiques faisaient « partie intégrante » du programme. Ces accords initiaux prévoient : une modification de la loi relative aux élections à la Chambre des députés (2020) ; la tenue des élections aux conseils de province et l'arrêt d'une date à cette fin ; l'organisation des élections législatives dans un délai d'un an ; le redéploiement des troupes en dehors des villes, la sécurité de celles-ci étant confiée à la police.

10. Depuis son entrée en fonction, le Gouvernement s'est concentré sur les grandes priorités définies dans son programme. Conformément à ce programme et à la suite d'une déclaration de la Commission pour l'intégrité faite le 16 octobre concernant le vol de 3 700 milliards de dinars iraquiens (environ 2,5 milliards de dollars des États-Unis) de fonds publics, le Premier Ministre a tenu des réunions avec le Président du Conseil supérieur de la magistrature et le chef de la Commission pour l'intégrité dans un premier temps et avec le Gouverneur de la Banque centrale d'Iraq dans un second, respectivement les 30 et 31 octobre, afin de discuter des mandats de ces organes de contrôle dans le cadre de la lutte contre la corruption. Lors de sa rencontre avec le chef de la Commission pour l'intégrité, le Premier Ministre a souligné qu'il n'y avait pas de « lignes rouges » à ne pas franchir dans la poursuite des personnes impliquées dans la corruption et a annoncé son intention d'adopter de nouvelles mesures pour encourager la lutte contre la corruption. Le 16 novembre, il a ordonné à la Commission de former un comité suprême de lutte contre la corruption qui aurait une « autorité exceptionnelle » pour accélérer les enquêtes sur les grandes affaires de corruption, extrader les personnes recherchées pour corruption et restituer les fonds publics volés. Dans l'ordonnance, le Premier Ministre a souligné que le comité mènerait ses travaux dans le respect de la légalité, notamment en ce qui concerne les droits humains. Le 27 novembre, il a annoncé le recouvrement de 182,7 milliards de dinars iraquiens (environ 125 millions de dollars). Il a également affirmé que le Gouvernement continuerait à poursuivre toutes les personnes impliquées dans le vol de fonds publics, qu'elles se trouvent sur le territoire iraquien ou en dehors. Le 3 janvier, lors d'une conférence de presse, le chef de la Commission pour l'intégrité a annoncé le recouvrement de 4 milliards de dinars iraquiens supplémentaires (environ 2,8 millions de dollars).

11. Le 2 novembre, le Premier Ministre a créé un comité chargé d'élaborer un plan visant à transférer du Ministère de la défense au Ministère de l'intérieur les responsabilités en matière de sécurité dans les villes. Au cours d'une réunion présidée par le Premier Ministre le 7 décembre, le Conseil de sécurité nationale est convenu de commencer le transfert des responsabilités dans les provinces de Mouthanna, de Qadissiyé et de Ouasset.

12. Au cours de cette même réunion tenue le 7 décembre, le Conseil de sécurité nationale a abordé les événements qui étaient survenus lors d'une manifestation organisée le même jour à Nassiriyé, dans la province de Dhi Qar, et qui, selon les informations confirmées par la MANUI, ont entraîné la mort de trois manifestants. Les participants ont souligné qu'il fallait préserver la vie des manifestants pacifiques et empêcher toute partie d'interférer en politisant les manifestations ou en les exploitant à des fins personnelles. Le Conseil a ordonné l'envoi d'un comité de sécurité de haut niveau dans la province de Dhi Qar pour enquêter sur les événements qui avaient fait des victimes et des blessés parmi les manifestants et les services de sécurité. Le 15 décembre, le porte-parole du Commandant en chef a indiqué que le

comité avait conclu qu'un « individu affilié aux services de sécurité » était responsable des faits et a transmis le dossier d'enquête au service juridique du Ministère de la défense. Le comité a également proposé des mesures visant à empêcher que de tels faits se produisent à nouveau.

13. Un élément central du programme gouvernemental est l'adoption de la loi relative au budget fédéral pour 2023. Le Premier Ministre l'a répété lors d'une réunion tenue le 26 novembre avec le Ministre du plan et la Ministre des finances et a demandé que le projet de loi budgétaire soit soumis à l'approbation de la Chambre des députés et qu'il entre en vigueur sans délai.

14. Le 28 novembre, lors d'une réunion ordinaire, le Conseil des ministres a approuvé la création d'une société cotée liée à la Commission de mobilisation populaire et dotée d'un capital de 100 milliards de dinars iraquiens (environ 69 millions de dollars).

15. Les élections législatives dans la Région du Kurdistan d'Iraq étaient initialement prévues pour le 1er octobre. En l'absence d'un accord sur le cadre électoral et sur la reprise des activités de la haute commission électorale de la Région, le Parlement de la Région du Kurdistan a voté le 9 octobre en faveur de la prolongation de son mandat, initialement de quatre ans, jusqu'à la fin de 2023. Il a annoncé que cette prolongation visait à empêcher un « vide juridique », à assurer la continuité des institutions de la Région, à protéger les intérêts publics et à permettre l'achèvement des préparatifs des élections législatives prévues dans la Région du Kurdistan. Sur les 111 membres du Parlement de la Région, 80 ont voté en faveur de la prolongation, de nombreux membres de l'opposition n'ayant pas assisté à la réunion.

B. Relations entre Bagdad et Erbil

16. Dans son programme gouvernemental, le Premier Ministre a exprimé sa volonté de résoudre, dans le respect de la Constitution, les questions en suspens entre le Gouvernement fédéral et le Gouvernement de la Région du Kurdistan, y compris l'adoption d'une loi relative aux hydrocarbures. Parmi les autres questions en suspens figurant dans le programme, on trouve la création d'un conseil de la fédération, la mise en œuvre de l'accord de Sinjar et le rétablissement d'un haut comité pour la mise en œuvre de l'article 140 de la Constitution (relatif aux frontières intérieures contestées).

17. Dans cette optique, le Président de la Région du Kurdistan, Nechirvan Barzani, a rencontré le Président de l'État fédéral, le Premier Ministre et d'autres dirigeants politiques à Bagdad les 22 et 27 novembre. D'après le Cabinet du Président de la Région du Kurdistan, les participants aux réunions ont souligné la nécessité d'une coopération permettant d'épauler le nouveau Gouvernement fédéral dans l'exécution de son programme. Ils ont également abordé la résolution, par le dialogue et dans le respect de la Constitution, des questions en suspens entre Bagdad et Erbil, notamment la mise en œuvre de l'article 140 de la Constitution, le budget et les droits financiers de la Région du Kurdistan, le statut de Sinjar et d'autres questions concernant le pays. D'après la déclaration issue des réunions, Bagdad et Erbil ont l'intention de travailler ensemble et avec les pays voisins pour protéger les frontières de l'Iraq.

18. Dans un deuxième temps, le Gouvernement fédéral et le Gouvernement de la Région du Kurdistan ont formé des délégations chargées de régler les questions qui demeuraient en suspens entre eux. Les délégations se sont rencontrées à Bagdad le 30 novembre pour discuter du budget fédéral pour 2023, de la loi relative aux hydrocarbures et d'autres questions. Le Ministère fédéral du plan a publié une

déclaration le même jour, dans laquelle il a indiqué que d'autres réunions auraient lieu. Il a également annoncé la formation de comités techniques conjoints.

19. La délégation du Gouvernement de la Région du Kurdistan a ensuite rencontré le Conseil ministériel pour l'économie à Bagdad le 12 décembre, afin d'examiner le projet de loi relative au budget fédéral pour 2023, et des représentants du Ministère fédéral du pétrole le 13 décembre. Ce même jour, le Conseil des ministres a approuvé le versement de 400 milliards de dinars iraquiens (environ 275 millions de dollars) à la Région du Kurdistan. Le paiement devait dépendre de la réalisation d'un audit des recettes pétrolières et des revenus hors pétrole par le Conseil fédéral supérieur de l'audit et d'un calcul des recettes par le Ministère fédéral du pétrole, tous deux devant être effectués en coordination avec les organes compétents de la Région du Kurdistan.

20. Le 14 novembre, une délégation du Ministère des peshmergas du Gouvernement de la Région du Kurdistan a rencontré séparément le Premier Ministre, le Ministre fédéral de l'intérieur et le Ministre fédéral de la défense pour évoquer le renforcement de la coopération en matière de sécurité. Le 22 novembre, la délégation a de nouveau rencontré des responsables du Ministère fédéral de l'intérieur et du Ministère fédéral de la défense pour se pencher en particulier sur le renforcement de la sécurité aux frontières. L'affectation de fonds à deux brigades mixtes, alors en suspens, a également été abordée à l'occasion de visites effectuées à Bagdad en novembre.

C. Situation de sécurité

21. Durant la période considérée, Daech a continué de mener des attaques asymétriques, principalement dans les provinces d'Anbar, de Bagdad, de Diyala, de Kirkouk, de Ninive et de Salaheddin. Du 4 octobre au 31 décembre, 116 attaques, visant principalement les forces de sécurité iraquiennes, lui ont été attribuées. Il s'agit notamment d'attaques revendiquées par Daech dans la province de Kirkouk le 18 décembre, qui ont entraîné la mort de neuf policiers, et dans le village d'Albou Bali (province de Diyala) le 19 décembre, au cours desquelles huit civils ont trouvé la mort. En réponse aux activités de Daech, les forces de sécurité iraquiennes ont poursuivi leurs opérations de lutte antiterroriste.

22. Durant la période considérée, le Ministère turc de la défense nationale a fait savoir que des opérations terrestres et aériennes se poursuivaient contre des cibles du Parti des travailleurs du Kurdistan dans le nord de l'Iraq. Les rapports indiquaient que plus de 120 « terroristes » du Parti des travailleurs du Kurdistan avaient été « neutralisés » au cours de cette période, et des rapports distincts du Ministère de la défense faisaient état de la perte d'au moins 18 membres des services turcs. La Türkiye a répété par le passé qu'elle avait exercé son « droit naturel de légitime défense », tel qu'énoncé à l'Article 51 de la Charte des Nations Unies et que les mesures prises étaient conformes à ses obligations au regard du droit international. Elle a également souligné que le plus grand soin et la plus grande attention étaient accordés à la protection des biens, de la vie de la population civile et de l'environnement.

23. Des opérations militaires auraient également été menées par les forces armées iraniennes. Dans une lettre datée du 10 octobre 2022 adressée au Président du Conseil de sécurité (S/2022/748), le Représentant permanent de la République islamique d'Iran auprès de l'Organisation des Nations Unies a indiqué que les forces armées de la République islamique d'Iran avaient effectué, le 28 septembre 2022, plusieurs opérations militaires contre les groupes basés dans la Région du Kurdistan. Les médias d'État iraniens ont rapporté qu'une autre attaque s'était produite le 4 octobre. En outre, la Direction générale de la lutte antiterroriste de la Région du Kurdistan a fait état d'autres attaques survenues les 14, 21 et 22 novembre, et indiqué que deux

personnes étaient mortes et huit avaient été blessées au cours des événements du 14 novembre.

24. Le 8 octobre, la Chambre des députés s'est penchée sur les opérations militaires iraniennes menées dans la Région du Kurdistan. Les députés ont notamment demandé au Gouvernement de protéger la souveraineté de l'Iraq, d'interdire l'établissement de bases militaires étrangères dans le pays et de prendre des mesures diplomatiques en réponse aux attaques perpétrées sur le territoire. Le 10 octobre, le Ministre des affaires étrangères a ensuite informé la commission parlementaire chargée des relations extérieures que des opérations militaires iraniennes et turques avaient été observées dans la Région du Kurdistan.

25. Les opérations iraniennes et turques effectuées dans la Région du Kurdistan ont été condamnées par Bagdad et Erbil. Le 14 novembre, le Ministère iraquien des affaires étrangères a publié une déclaration dans laquelle il a condamné les opérations militaires iraniennes menées ce jour-là, qu'il a qualifiées de « violation flagrante » de la souveraineté iraquienne, et a indiqué qu'il prendrait des « mesures diplomatiques de haut niveau » pour préserver la souveraineté et la sécurité de l'Iraq. Le Gouvernement de la Région du Kurdistan a fait écho à ces messages dans une déclaration publiée le 21 novembre. Le même jour, le Ministère des affaires étrangères a condamné les attaques et a noté que les attaques répétées lancées par les forces iraniennes et turques constituaient une violation de la souveraineté iraquienne et contrevenaient aux lois et pactes internationaux qui régissent les relations entre les pays.

26. Le Ministre des affaires étrangères de la République islamique d'Iran, Hossein Amir-Abdollahian, a relayé la position de son gouvernement lors d'un appel téléphonique avec le Ministre iraquien des affaires étrangères, Fuad Hussein, le 7 octobre. Selon les médias d'État iraniens, le Ministre iranien a partagé l'inquiétude de son pays face à la menace pour la sécurité nationale que représentent les groupes armés présents sur le sol iraquien et a demandé la coopération de l'Iraq pour désarmer ces groupes. Le 14 novembre, le Ministère iraquien des affaires étrangères a déclaré que, lors d'un autre appel téléphonique passé le même jour, M. Hussein avait insisté auprès de son homologue iranien sur l'importance du dialogue et sur le danger que représente la poursuite de ces « mesures unilatérales ».

27. Le 23 novembre, le Premier Ministre iraquien a présidé une réunion du Conseil de sécurité nationale au cours de laquelle le Conseil est convenu d'établir un plan de déploiement des forces de garde-frontières le long de la frontière iraquienne avec la République islamique d'Iran et la Türkiye et a souligné la nécessité d'une coordination avec le Gouvernement de la Région du Kurdistan et son ministère des peshmergas afin d'harmoniser les efforts de protection des frontières de l'Iraq.

28. Le 8 octobre, la Direction générale de la lutte antiterroriste de la Région du Kurdistan a signalé que de multiples roquettes avaient été tirées sur une base militaire qui accueille des troupes turques dans le sous-district de Baachiqa (province de Ninive). Le groupe chiite se faisant appeler « Brigade de la résistance islamique Ahrar el-Iraq » a revendiqué l'attaque. Il n'a été fait état d'aucun dégât ni d'aucune victime. Des attaques similaires ont été rapportées par les médias les 3 et 4 décembre. Là encore, la « Brigade de la résistance islamique Ahrar el-Iraq » a revendiqué l'attaque du 3 décembre, mais aucun groupe n'a revendiqué celle du 4 décembre.

D. Faits nouveaux survenus aux niveaux régional et international

29. Dans son programme gouvernemental, le Premier Ministre a souligné qu'il importait de favoriser de bonnes relations avec les autres pays, en particulier les pays

voisins, les membres du Conseil de coopération du Golfe et les autres pays arabes. Il a indiqué que son gouvernement avait pour intention de promouvoir la souveraineté iraquienne et de renforcer le rôle de l'Iraq dans les organisations arabes, régionales et internationales. En outre, il a insisté sur le fait que les changements climatiques étaient une question relevant des relations extérieures et nécessitant une coopération internationale.

30. Lors d'une conférence de presse tenue le 8 novembre, le Premier Ministre a abordé la question de la pénurie d'eau résultant du manque de pluie et de la réduction du débit du Tigre et de l'Euphrate, et a déclaré que la position du Gouvernement iraquien sur cette question avait été communiquée aux Gouvernements de la République islamique d'Iran et de la Türkiye. Le Président Abdullatif Jamal Rashid a également évoqué les aspects régionaux de la gestion de l'eau lors du sommet de la Ligue des États arabes organisé à Alger les 1er et 2 novembre. À cette occasion, il a attiré l'attention sur la responsabilité du Gouvernement iraquien de promouvoir une meilleure entente avec la République islamique d'Iran et la Türkiye sur les questions relatives à l'eau. Au cours de réunions distinctes tenues avec différents dirigeants arabes, le Président a discuté des relations bilatérales, de la sécurité régionale et d'autres questions.

31. Le Président a représenté l'Iraq à la vingt-septième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques qui s'est tenue en Égypte du 6 au 18 novembre. Dans le discours qu'il a adressé aux participants le 7 novembre, il a décrit les problèmes liés à l'eau comme la plus grande difficulté causée par les changements climatiques que rencontre l'Iraq. Il a mis en avant l'action nationale menée en faveur d'une gestion durable de l'eau et a évoqué le dialogue en cours avec la République islamique d'Iran et la Türkiye sur cette question. Il a également assisté à une réunion au sujet de l'Initiative de la Méditerranée orientale et du Moyen-Orient face aux changements climatiques, ainsi que le sommet de l'Initiative verte pour le Moyen-Orient.

32. Lors du forum de dialogue de Manama tenu par l'International Institute for Strategic Studies à Bahreïn du 18 au 20 novembre, le Ministre des affaires étrangères a réaffirmé que l'Iraq avait pour objectif d'encourager le dialogue régional et les discussions bilatérales entre la République islamique d'Iran et l'Arabie saoudite. Il a également mis en avant les domaines où la coopération était renforcée avec les partenaires internationaux concernant les questions juridiques et judiciaires et les questions de sécurité, ainsi que la lutte contre le terrorisme.

33. Pour sa première visite à l'étranger depuis son entrée en fonction, le Premier Ministre s'est rendu en Jordanie le 21 novembre et a rencontré séparément le Roi Abdallah II, le Premier Ministre jordanien, Bisher Kahsawneh, et le Ministre jordanien des affaires étrangères, Ayman Safadi. Les échanges ont porté sur les faits nouveaux survenus au niveau régional, sur la lutte antiterroriste et sur la coopération bilatérale. Les relations bilatérales et la coopération, notamment dans les domaines de l'investissement et du commerce, ont été les principaux sujets de discussion lors de la visite du Premier Ministre au Koweït le 23 novembre, où il a rencontré séparément le Cheik Meshal al-Ahmad al-Jaber al-Sabah, Prince héritier, M. Ahmad Nawaf al-Ahmad al-Sabah, Premier Ministre, M. Ahmed Abdulaziz al-Sadoun, Président de l'Assemblée nationale, ainsi que d'autres dirigeants koweïtiens.

34. Le 29 novembre, le Premier Ministre s'est rendu en République islamique d'Iran pour une visite officielle de deux jours. Il a rencontré séparément le Guide suprême iranien, l'ayatollah Ali Khamenei, le Président, Ebrahim Raisi, le Premier Vice-Président, Mohammad Mokhber, le Ministre des affaires étrangères, Hossein Amir-Abdollahian, et d'autres responsables iraniens. Le Cabinet du Premier Ministre a fait savoir que les discussions avaient porté sur la coopération et les relations bilatérales,

notamment dans les domaines de la sécurité (frontalière), du commerce, de l'énergie et des investissements. Lors de la rencontre avec le Président Ebrahim Raisi, les changements climatiques et leur incidence économique ainsi que les questions relatives à l'eau ont également été abordés.

35. Le 4 décembre, l'Iraq a accueilli la sixième réunion ministérielle du Forum des civilisations anciennes, à laquelle ont participé des représentants de l'Arménie, de la Bolivie (État plurinational de), de la Chine, de l'Égypte, de la Grèce, de l'Iran (République islamique d'), de l'Iraq, de l'Italie et du Pérou, le Haut-Représentant pour l'Alliance des civilisations de l'Organisation des Nations Unies, Miguel Moratinos, et des délégations d'organisations régionales et internationales. Dans une déclaration commune, les États membres participants ont souligné l'importance du Forum en tant qu'instance de dialogue et de coopération culturelle et ont réaffirmé leur volonté de protéger le patrimoine culturel.

36. Le 7 décembre, le Ministre iraquien des affaires étrangères a rencontré en Jordanie ses homologues égyptien et jordanien, respectivement M. Sameh Hassan Shoukry Selim et M. Ayman Safadi. Dans une déclaration, la Jordanie a rapporté que les Ministres avaient affirmé leur volonté de renforcer le mécanisme de coopération tripartite, qui vise à améliorer, entre autres, la coordination sur les plans politique et économique et en matière de sécurité.

37. Le 9 décembre, le Premier Ministre iraquien a assisté au sommet des États arabes et de la Chine pour la coopération et le développement, tenu à Riyad. Dans son discours, il a décrit le sommet comme une occasion de favoriser l'intégration économique régionale et la coopération avec la Chine. À Riyad, il a également rencontré séparément le Président chinois, Xi Jinping, le Prince héritier de l'Arabie saoudite, Mohammed bin Salman Al Saud, d'autres dirigeants régionaux ainsi que le Secrétaire général de la Ligue des États arabes et le Secrétaire général du Conseil de coopération du Golfe.

38. Le 20 décembre, la Jordanie a accueilli la deuxième Conférence de Bagdad pour la coopération et le partenariat, en coordination avec la France et l'Iraq. Le Premier Ministre iraquien y a participé aux côtés des chefs d'État de l'Égypte, de la France et de la Jordanie, du Premier Ministre koweïtien, des Ministres des affaires étrangères de l'Arabie saoudite, de Bahreïn, de l'Iran (République islamique d'), d'Oman et du Qatar, et de représentants des Émirats arabes unis et de la Türkiye. Le Secrétaire général du Conseil de coopération du Golfe, le Secrétaire général de la Ligue des États arabes, le Secrétaire général de l'Organisation de la coopération islamique, le Haut Représentant de l'Union européenne pour les affaires étrangères et la politique de sécurité ainsi que la Représentante spéciale du Secrétaire général pour l'Iraq et Chef de la MANUI étaient également présents.

39. Dans une déclaration finale, les participants à la Conférence ont reconnu les efforts faits pour faciliter la sécurité, la stabilité et la souveraineté de l'Iraq, ainsi que ses processus démocratiques et constitutionnels, et pour promouvoir le dialogue et ainsi surmonter les différences régionales. Ils ont souligné l'importance du cadre de coopération trilatérale entre l'Égypte, l'Iraq et la Jordanie, et des projets communs entre les États membres du Conseil de coopération du Golfe et l'Iraq. Les participants ont convenu de tenir la troisième Conférence en 2023.

40. En marge de la manifestation, le Premier Ministre iraquien a également participé à un sommet réunissant seulement cinq parties, avec les représentants de l'Égypte, de la France, de la Jordanie et du Koweït, ainsi qu'à une réunion trilatérale avec l'Égypte et la Jordanie.

III. Compte rendu des activités de la Mission et de l'équipe de pays des Nations Unies

A. Activités politiques

41. Pendant la période considérée, la Représentante spéciale a grandement coopéré avec le Président, le Premier Ministre et le Président de la Chambre des députés de l'État fédéral, leurs homologues de la Région du Kurdistan, ainsi qu'avec des dirigeants de partis politiques, des responsables, des représentantes de groupes de femmes et autres. Lors des réunions, la Représentante spéciale a notamment souligné qu'il fallait assurer une bonne gouvernance en toute transparence et lutter contre la corruption systémique. Elle a également souligné qu'il importait de fournir des services adéquats à tous les citoyens, de diversifier l'économie, de s'attaquer aux problèmes environnementaux, de promouvoir l'application du principe de responsabilité, de veiller à la participation significative des femmes au processus politique et d'établir un mécanisme institutionnalisé et prévisible aux fins du règlement global, intégral et durable de toutes les questions en suspens. Elle a en outre réaffirmé la volonté sans faille de l'ONU d'aider le Gouvernement à relever ces défis.

42. S'agissant de la poursuite des opérations militaires dans le nord de l'Iraq, condamnées par le Gouvernement fédéral et le Gouvernement de la Région du Kurdistan comme des violations de la souveraineté iraquienne, la Représentante spéciale a souligné que l'unité et la coopération internes étaient essentielles à la stabilité de l'Iraq. Dans des déclarations et lors de réunions, elle a également demandé aux pays voisins de régler les questions, y compris de sécurité, par les moyens diplomatiques établis.

43. Le 30 octobre, à Erbil, la Représentante spéciale a rencontré un groupe de femmes issues de plusieurs partis politiques et organisations de la société civile de la Région du Kurdistan. Le groupe a fait part de ses préoccupations concernant les violations répétées de la souveraineté iraquienne et a demandé l'appui de la MANUI pour régler ce problème. La Représentante spéciale a décrit le mandat de la Mission, notamment les bons offices de celle-ci et son rôle consultatif auprès du Gouvernement et de la population d'Iraq. Elle a réaffirmé que le dialogue était essentiel à des relations de bon voisinage, ainsi qu'à l'unité iraquienne. Le lendemain, elle a célébré le vingt-deuxième anniversaire de la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité sur les femmes et la paix et la sécurité par une déclaration dans laquelle elle s'est réjouie de l'augmentation du nombre de députées. Elle a également exhorté les parlementaires à prendre pleinement compte des préoccupations des femmes, en évoquant la nécessité d'adopter la loi contre la violence domestique, et a demandé au nouveau Gouvernement d'accélérer les progrès en matière d'avancement des femmes et d'égalité femmes-hommes.

44. Le 24 novembre, en vue des 16 journées d'action contre la violence de genre, qui ont débuté le lendemain à l'occasion de la Journée internationale pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes, la Représentante spéciale a participé à une manifestation organisée par la Fondation pour le développement social, éducatif et économique, une organisation dirigée par des femmes à Erbil qui facilite le rétablissement et la réintégration des personnes rescapées de violences. La Représentante spéciale a examiné avec des femmes kurdes, des anciennes politiciennes et des représentantes de la société civile les moyens par lesquels les femmes pourraient accroître leur participation à tous les secteurs de la vie, en particulier à la sphère politique.

45. Le 7 décembre, la Représentante spéciale a accompagné le Haut-Représentant pour l'Alliance des civilisations de l'Organisation des Nations Unies, Miguel

Moratinos, à une réunion tenue à Najaf avec le grand ayatollah Ali al-Sistani. Ils ont procédé à un échange de vues sur l'importance du dialogue et salué les appels répétés du grand ayatollah en faveur du respect mutuel et de l'unité au service de la diversité et de la coexistence pacifique. Le Haut-Représentant a également présenté au grand ayatollah le Plan d'action des Nations Unies pour la protection des sites religieux, qu'il avait précédemment présenté au Pape François et au grand iman d'Al-Azhar, le Cheik Ahmad al-Tayyib.

46. Le 10 octobre, lors de son exposé devant le Groupe informel d'experts chargé de la question des femmes et de la paix et de la sécurité du Conseil de sécurité, le Représentant spécial adjoint chargé des affaires politiques et de l'assistance électorale a souligné l'importance de la participation des femmes au nouveau Gouvernement et la nécessité d'adopter les lois en suspens, notamment le projet de loi contre la violence domestique.

47. Du 21 au 24 novembre, le Représentant spécial adjoint a effectué une visite en République islamique d'Iran. Il a rencontré des responsables iraniens à Téhéran pour discuter des relations du pays avec l'Iraq, notamment de l'appui à la stabilité de l'Iraq, de la question des opérations militaires iraniennes dans la Région du Kurdistan et de la coopération en matière de lutte contre les changements climatiques, dans le cadre de l'action visant à encourager la stabilité en Iraq.

B. Assistance électorale

48. La MANUI a poursuivi ses activités de renforcement des capacités à l'appui de la Haute Commission électorale indépendante. Elle a notamment organisé des séances de formation à Bagdad, à Bassora, à Erbil, à Kirkouk, à Mossoul et à Souleïmaniyé sur la communication d'informations au sujet des élections, les méthodes de formation, les systèmes électoraux, ainsi que la planification et la gestion logistiques. Le 16 novembre, elle a aidé le bureau de la Haute Commission à Kirkouk à achever la formation sur l'intégration des questions de genre dispensée à l'intention de 35 membres du personnel, dont 9 femmes.

49. La MANUI a fourni une assistance technique et des conseils à la Haute Commission afin qu'elle puisse moderniser son système biométrique d'inscription des électeurs, définir des critères de répartition des centres d'inscription des électeurs, inscrire les nouveaux électeurs iraquiens, résoudre les problèmes liés au système automatisé d'identification des empreintes digitales des électeurs, mettre à jour les cartes des circonscriptions électorales et élaborer un système d'inventaire du matériel électoral.

50. La Mission a continué d'apporter une expertise juridique aux fins de l'examen des mécanismes de règlement des différends électoraux et a facilité les visites d'étude du Président de la Cour suprême fédérale, des membres de l'Instance judiciaire électorale et du Président de la Haute Commission, afin que les plaintes et les appels soient mieux traités dans le cadre des futures élections.

51. En octobre, la MANUI a continué d'appuyer les activités de l'équipe de la Haute Commission chargée de l'avancement des femmes, notamment en organisant des ateliers à Erbil, à Najaf et à Bassora. Les participants ont discuté des problèmes rencontrés par les femmes membres du personnel électoral, ainsi que des efforts visant à promouvoir une participation accrue des femmes à l'inscription des électeurs et aux activités de sensibilisation du public.

52. En octobre et en novembre, la MANUI a organisé des ateliers à Souleïmaniyé et à Dahouk avec des organisations de la société civile pour promouvoir la

participation électorale des femmes, des jeunes, des minorités et des personnes handicapées.

53. Le 4 octobre, la Cour suprême fédérale a publié son arrêt en date du 27 septembre, qui a pour effet de rendre inconstitutionnelle la disposition accordant à la Haute Commission indépendante pour les élections et les référendums de la Région du Kurdistan l'autorité exclusive pour organiser les élections législatives dans la Région. La Cour avait déclaré que cette disposition constituait une violation des articles constitutionnels relatifs aux pouvoirs de la Haute Commission électorale indépendante fédérale. Cette décision signifie que la Haute Commission fédérale est l'autorité centrale chargée de définir les règles et règlements de toute opération électorale dans la Région. Après que cet arrêt a été rendu, la MANUI a rencontré le Président de la Haute Commission fédérale, les membres de son comité juridique et le Président de la Cour suprême fédérale, respectivement les 4, 5 et 11 octobre. Les échanges avec les représentants de la Haute Commission ont porté sur les conséquences de la décision de la Cour suprême fédérale, notamment la nécessité de promouvoir l'amélioration de la coopération et de la cohérence des procédures entre les institutions électorales.

54. Le 4 décembre, le Premier Ministre a organisé une réunion avec le Président de la Chambre des députés et le Président de la Haute Commission sur les conditions requises pour organiser les élections aux conseils de province dans les délais indiqués dans le programme gouvernemental approuvé. Le 15 décembre, la Haute Commission a envoyé une lettre au Premier Ministre indiquant le montant des fonds requis et les autres formes d'appui nécessaires à la tenue des élections. Elle a également fait savoir qu'il fallait que les crédits soient ouverts avant le 4 janvier 2023 et que les éventuels amendements à la loi électorale soient adoptés avant le 1er février 2023 pour pouvoir procéder aux préparatifs des élections.

C. Droits humains et état de droit : faits nouveaux et activités

55. Du 1er septembre au 31 décembre, la MANUI a recensé 32 atteintes à la sécurité ayant fait au moins 84 victimes civiles (28 morts, dont 11 enfants et 2 femmes, et 56 blessés, dont 14 enfants et 8 femmes). La majorité des blessures et décès parmi la population civile ont été causés par des tirs indirects de mortier et de roquette, des restes explosifs de guerre et des engins explosifs improvisés.

56. Pendant la même période, l'équipe spéciale de pays (surveillance et information) pour l'Iraq a confirmé 42 violations graves à l'encontre de 38 enfants, principalement des cas de meurtre et de mutilation, mais aussi : le recrutement et l'utilisation d'une fille et de deux garçons par le Parti des travailleurs du Kurdistan ; un cas de violence sexuelle à l'encontre d'une fille par Daech ; une attaque contre une école par le Corps des gardiens de la révolution islamique iranien.

57. Du 12 au 24 novembre, une délégation du Comité des disparitions forcées s'est rendue en Iraq à l'invitation du Gouvernement. Elle a rencontré des responsables du Gouvernement, des familles de victimes, des organisations de la société civile et des membres du corps diplomatique. À l'issue de la visite, elle a publié ses conclusions préliminaires après les avoir partagées avec le Gouvernement et a demandé à l'Iraq de prendre d'urgence des mesures pour faire de la disparition forcée une infraction autonome dans la législation nationale.

58. En octobre et en novembre, la MANUI et le Forum des journalistes iraquiennes ont tenu 18 dialogues en ligne avec au moins 150 femmes journalistes, jeunes personnes d'influence et blogueuses, afin de les aider à comprendre les dimensions de genre des difficultés qu'elles rencontrent dans leur travail. Du 18 au 21 novembre,

elle a organisé une formation des formateurs de quatre jours à l'intention de 19 participantes, sur l'intégration des questions de genre et sur la sécurité en ligne et hors ligne des femmes journalistes.

59. Le 2 novembre, pour commémorer la Journée internationale de la fin de l'impunité pour les crimes commis contre des journalistes, la MANUI a tenu une table ronde à Bagdad avec 13 journalistes, dont deux femmes, afin de discuter des difficultés rencontrées par les journalistes et les autres professionnels des médias et d'élaborer une stratégie de sensibilisation pour accroître le respect du droit à la liberté d'expression.

60. Le 31 octobre, la Mission a publié un manuel sur la protection en ligne et la sécurité numérique à l'intention des défenseurs des droits humains, en partenariat avec le réseau iraquien des médias sociaux (Iraqi Network for Social Media), une organisation non gouvernementale qui promeut les droits numériques. Ce manuel fournit aux utilisateurs des technologies numériques, en particulier aux défenseurs des droits humains et aux journalistes, des informations pratiques sur l'atténuation des risques en ligne, la protection de leur vie privée et de leurs données, et la préservation de leurs droits et libertés en ligne. Compte tenu de l'intérêt qu'ils présentent à l'échelle mondiale et de leurs possibilités d'application, le manuel et le kit de formation connexe ont également été partagés avec d'autres entités des Nations Unies chargées des droits humains et présentes sur le terrain.

61. En octobre et en novembre, la MANUI a organisé des ateliers à Bagdad, à Bassora, à Mossoul et à Najaf avec des militants de la société civile, des journalistes et des défenseurs des droits humains afin d'améliorer la sécurité numérique et de mieux repérer et combattre les discours de haine en ligne. Les ateliers ont été suivis par 126 participants, dont 54 femmes. En outre, la Mission a organisé un atelier de formation des formateurs à Souleïmaniyé en vue d'étendre le réseau d'experts et ainsi de renforcer la protection contre les menaces en ligne.

62. En novembre et en décembre, la MANUI a organisé des ateliers à Bagdad, à Bassora et à Najaf avec le comité des droits humains de l'ordre iraquien des avocats afin d'accroître la capacité des avocats exerçant à titre gracieux de mener des activités de sensibilisation et de fournir une assistance efficace aux journalistes et aux représentants de la société civile. Au total, 60 participants, dont 22 femmes, ont assisté aux ateliers.

63. Durant la période considérée, la MANUI, en coopération avec le Programme des Nations Unies pour le développement et avec l'appui du Conseil supérieur fédéral de la magistrature et du Conseil de la magistrature de la Région du Kurdistan, a lancé un programme visant à suivre les audiences d'enquête des grandes affaires de corruption. Le programme avait pour objet de tirer des enseignements de l'expérience et de promouvoir les meilleures pratiques pour améliorer la responsabilité judiciaire en matière de corruption moyennant la formulation de recommandations fondées sur des données probantes à l'intention du Gouvernement.

64. En vue de promouvoir la protection des droits humains des minorités ethniques et religieuses et de renforcer la cohésion sociale, la MANUI a organisé cinq ateliers à Bagdad, à Bassora, à Erbil, à Kirkouk et à Mossoul, auxquels ont participé 75 jeunes, dont 25 femmes, issus de divers groupes religieux et ethniques. Les ateliers étaient l'occasion de former les participants à l'utilisation d'un ensemble de techniques relatives aux médias visuels pour promouvoir la défense des droits humains et la sensibilisation à ces droits.

65. Pour célébrer le début de l'année qui marque le soixante-quinzième anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme, la MANUI, en collaboration avec des représentants de communautés minoritaires, des experts linguistiques, des

universitaires, des organisations de la société civile et des défenseurs des droits humains, a achevé la traduction de la Déclaration dans huit langues minoritaires, à savoir l'avestique, le kurde feili, le kaka'i (mancho), le mandéen sabéen, le shabak, le sumérien, le turkmène et le yézidi. Le 10 décembre, elle a également facilité les célébrations de la Journée des droits de l'homme avec la société civile dans tout le pays.

66. Le 18 décembre, pour marquer le trentième anniversaire de l'adoption de la Déclaration des droits des personnes appartenant à des minorités nationales ou ethniques, religieuses et linguistiques, la Mission a organisé un débat de haut niveau sur la protection des droits des minorités en Iraq, ainsi qu'une exposition culturelle sur la diversité et la préservation du patrimoine des minorités. Parmi les participants figuraient des responsables du Gouvernement, des chefs religieux, des médias et des représentants des groupes minoritaires.

67. Dans le cadre de l'application des résolutions 1325 (2000) et 1820 (2008) du Conseil de sécurité sur les femmes et la paix et la sécurité, la Mission a organisé, en octobre et novembre, des discussions de groupe avec plus de 110 femmes ayant survécu à des violences sexuelles liées au conflit dans des camps accueillant des personnes déplacées dans la province de Dahouk, afin de mieux comprendre leurs conditions de vie et de leur donner les moyens de reconstruire leur vie et de venir en aide à d'autres rescapées.

D. Aide humanitaire, stabilisation et développement

68. L'équipe de pays pour l'action humanitaire s'est attachée à élaborer une stratégie de transition humanitaire pour 2023, en se concentrant sur les besoins humanitaires restants, et les travaux en vue de la transition de l'aide humanitaire vers l'aide au développement se sont poursuivis. Dans ce contexte, l'équipe de pays des Nations Unies a demandé que le Gouvernement fédéral et le Gouvernement de la Région du Kurdistan prennent en charge les services dans les camps de personnes déplacées dans le cadre d'une stratégie axée sur les solutions durables. Pour que les personnes déplacées à l'intérieur du pays bénéficient des mêmes services que les citoyens iraquiens, l'Organisation internationale du Travail, le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) et le Programme alimentaire mondial ont tout d'abord tenu des consultations avec le Gouvernement sur la réforme de la protection sociale visant à inclure les personnes déplacées dans le dispositif de sécurité sociale.

69. Au 31 décembre, environ 1,17 million de personnes vivaient toujours en situation de déplacement en Iraq, dont 180 000 personnes accueillies dans 25 camps administrés par la Région du Kurdistan et dans un camp de la province de Ninive, et d'autres vivant dans des sites (camps) de fortune. Quelque 990 000 personnes (déplacées et rapatriées) avaient cruellement besoin d'une aide humanitaire.

70. Au cours des mois d'octobre et de novembre, les partenaires humanitaires ont signalé cinq problèmes d'accès, qui étaient tous dus à des restrictions administratives aux déplacements des organisations humanitaires. Cela représente une diminution de 38 % du nombre de restrictions d'accès signalées par rapport à la période précédente et une diminution de 80 % par rapport à la même période de deux mois en 2021 (5 problèmes contre 25).

71. Au 31 décembre, le plan de réponse humanitaire 2022 était financé à 67 %, soit 267 millions de dollars sur les 400 millions nécessaires pour venir en aide à 990 000 personnes ayant cruellement besoin d'aide humanitaire.

72. Les membres de l'équipe de pays des Nations Unies ont continué de faciliter le rapatriement, sous la direction du Gouvernement, des ressortissants iraquiens des

camps situés dans le nord-est de la République arabe syrienne. En octobre, un groupe de 158 familles iraquiennes (soit 659 personnes), dont la majorité était des femmes, des enfants et des personnes âgées, est arrivé du camp de Hol au camp de Jadaa 1 dans la province de Ninive. Depuis mai 2021, un total de 914 ménages (3 742 personnes) ont été relogés dans le camp de Jadaa 1. Entre juillet et novembre 2022, 204 ménages (803 personnes) ont quitté le camp de Jadaa 1 pour retourner dans leur région d'origine ou dans d'autres lieux hors du camp, principalement dans les provinces d'Anbar, de Kirkouk, de Ninive et d'Erbil. En outre, l'Organisation internationale pour les migrations (OIM) a achevé les travaux d'extension du site de Jadaa 1 devant permettre d'accueillir 500 ménages supplémentaires, et le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés et ses partenaires ont continué de faciliter la délivrance de documents civils et juridiques aux résidents du camp de Jadaa 1. À la fin du mois de novembre, un total de 259 cartes d'identité, de 30 certificats de nationalité et de 3 certificats de mariage avaient été délivrés par le Gouvernement iraquien, et 110 certificats de naissance, 20 certificats de mariage et 275 cartes d'identité unifiées étaient en cours de traitement.

73. Du 30 octobre au 1er novembre, la première réunion du groupe de travail technique chargé de la mise en œuvre Cadre global pour l'appui des Nations Unies au rapatriement des nationaux de pays tiers depuis la République arabe syrienne et l'Iraq a été organisée par le Gouvernement iraquien et les coprésidents du groupe, à savoir l'OIM et l'UNICEF. Le groupe de travail facilite la collaboration entre le Gouvernement et l'ONU concernant tous les aspects du retour des ressortissants iraquiens se trouvant dans le nord-est de la République arabe syrienne. Les quatre équipes spéciales du groupe de travail se concentrent respectivement sur : i) la protection juridique des enfants ; ii) la sécurité et la responsabilité des adultes ; iii) les services de réadaptation et de transition ; iv) la réintégration. Les équipes spéciales sont présidées par des membres des pouvoirs publics et, respectivement, par l'UNICEF, le Bureau de lutte contre le terrorisme, l'OIM et le Programme des Nations Unies pour le développement. Elles ont tenu leurs premières réunions de travail dans le cadre de la même manifestation.

74. L'OIM a continué de faciliter la fourniture de soins de santé primaires aux personnes déplacées dans huit sites (six camps et deux installations hors des camps) en apportant un soutien opérationnel, en achetant des médicaments essentiels et en renforçant les capacités du personnel médical.

75. En parallèle, le Représentant spécial adjoint du Secrétaire général, Coordonnateur résident et Coordonnateur de l'action humanitaire, tout comme les membres concernés de l'équipe de pays des Nations Unies, a continué de souligner que toute fermeture de camps de personnes déplacées devrait se faire de manière progressive et bien gérée, et uniquement si les conditions d'un retour volontaire et durable étaient réunies, notamment la sûreté et la sécurité physiques ainsi que l'accès aux services de base et aux moyens de subsistance.

76. Le Service de la lutte antimines de l'ONU a déminé un total de 1 281 587 mètres carrés et mis hors d'état de nuire 7 072 engins explosifs dans les provinces d'Anbar, de Bassora et de Ninive. Il a continué de renforcer les capacités nationales de lutte antimines et permis ainsi à deux organisations nationales, dont les femmes représentent 25 % du personnel, d'être pleinement autorisées à mener des opérations de déminage. En outre, il a continué d'épauler les autorités nationales chargées de la lutte antimines pour qu'elles puissent à terme gérer pleinement les activités nationales dans ce domaine. À l'avenir, il sera crucial pour le secteur dans son ensemble et pour la poursuite des progrès que le budget public consacré au déminage soit dépensé et alloué de manière transparente, étant donné que le financement international est en baisse.

77. L'UNICEF s'est engagé avec ses partenaires à améliorer la gouvernance, le financement et la responsabilité effective des services d'eau, d'assainissement et d'hygiène, permettant à plus de 2 millions de personnes d'avoir accès à des services d'eau gérés en toute sécurité, et à un demi-million de personnes d'avoir accès à des services d'assainissement gérés de façon sûre.

78. L'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) et l'Université de Mossoul ont organisé une conférence sur l'éducation au service de la paix en Iraq, dans le cadre du projet « Gendered Approach to Preventing Violent Extremism » (« Prévenir l'extrémisme violent selon une démarche tenant compte des questions de genre ») financé par le Gouvernement canadien. La conférence, qui a marqué le lancement de la chaire UNESCO en matière de prévention de l'extrémisme violent et de promotion d'une culture de la paix à l'Université de Mossoul, a rassemblé plus de 500 acteurs de l'éducation qui se sont penchés sur le rôle de l'éducation dans la consolidation de la paix. Les débats alimenteront le prochain rapport de l'UNESCO sur l'état de l'éducation à la paix en Iraq.

79. En octobre et en novembre, l'UNESCO a tenu pendant quatre semaines des ateliers avec des universités et des écoles techniques pour élaborer de nouveaux programmes d'études. Du 22 au 26 novembre, l'UNESCO, en coopération avec l'Organisation international du Travail et le Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat) et avec la participation d'universités iraquiennes, a tenu un atelier visant à renforcer les capacités des institutions techniques d'enseignement supérieur en Iraq, auquel 57 participants ont assisté.

80. Le 27 décembre, le Conseil des ministres a adopté un décret visant à reconnaître les droits fonciers des Yézidis dans le district de Sinjar. Ce décret, rédigé en collaboration avec le Cabinet du Premier Ministre et ONU-Habitat, a pour effet de reconnaître des droits de propriété foncière dans 11 communes collectives (mujamma'at) du district de Sinjar. Ces droits avaient été accordés à la minorité yézidie en 1975, mais n'avaient jamais été rendus officiels. Le décret facilitera l'enregistrement des droits fonciers des Yézidis et transformera les certificats d'occupation de ces derniers en titres de propriété foncière délivrés par ONU-Habitat.

81. En parallèle, le Programme des Nations Unies pour l'environnement a continué d'aider l'Iraq à lutter contre les changements climatiques, la perte de biodiversité et la pollution. Entre autres initiatives, le Programme a aidé l'Iraq à déclarer ses deux premières zones protégées, à élaborer son plan national d'adaptation, à mettre en œuvre les accords multilatéraux sur l'environnement moyennant un système intégré d'information sur l'environnement et à établir sa stratégie nationale de réduction de la pollution.

82. Afin d'aider le Gouvernement iraquien à lutter contre la corruption, la MANUI et l'équipe de pays des Nations Unies ont soumis en décembre un document commun au Cabinet du Premier Ministre, dans lequel elles formulent des propositions visant à renforcer l'appui de l'ONU dans ce domaine. Parmi les pistes d'assistance possibles, on peut citer le renforcement des dispositifs existants, la mise à disposition de moyens d'enquête supplémentaires, le renforcement des efforts faits par l'Iraq pour récupérer les biens acquis de manière illicite, la promulgation de lois anticorruption essentielles et la promotion de la gouvernance électronique.

IV. Sécurité et questions opérationnelles

A. État d'avancement de la mise en œuvre des dispositions en matière de sécurité

83. Afin de permettre aux opérations des Nations Unies de se dérouler, le Département de la sûreté et de la sécurité a continué de mener ses activités de surveillance, d'ajuster les mesures de sécurité et les plans d'urgence, d'assurer la liaison avec les autorités du pays hôte et de diffuser des avis pour informer le personnel de l'évolution des conditions de sécurité.

84. Le Département a appuyé en moyenne 45 missions par jour sur le terrain dans tout le pays, à des niveaux de risque allant de « moyen » à « élevé ». Il a poursuivi sa coordination étroite avec le Gouvernement hôte afin que les opérations des Nations Unies bénéficient des conditions de sécurité requises.

B. Installations de la Mission, logistique, aviation et questions financières et juridiques

85. Les travaux de rénovation des bureaux régionaux d'Erbil ont été achevés le 11 décembre et les projets dans d'autres bureaux régionaux et dans le camp de l'Unité de gardes des Nations Unies se sont poursuivis, le tout dans le cadre de protocoles sanitaires et de protocoles de sécurité stricts.

86. La MANUI a terminé sa campagne de vaccination contre la maladie à coronavirus (COVID-19) et a chargé un hôpital local à Bagdad d'administrer les doses de rappel suivantes au personnel.

87. En outre, la MANUI a adopté un programme environnemental pour 2022-2023 afin de limiter autant que possible l'empreinte carbone des installations qu'elle gère en Iraq. Le programme vise à accroître de 50 % l'utilisation des énergies renouvelables.

V. Observations

88. Je me félicite de la formation d'un nouveau Gouvernement en Iraq et de l'intention de ce dernier de relever les défis de longue date auxquels fait face le peuple iraquien. La priorité accordée aux réformes indispensables devant apporter des solutions concrètes, durables et inclusives constitue une étape importante vers l'instauration d'une stabilité qui sera indispensable pour répondre aux demandes et aux aspirations des Iraquiens et des Iraquiennes. Je demande donc de nouveau à tous les acteurs politiques qu'ils soutiennent les efforts de réforme, notamment en s'attaquant à la corruption, en favorisant l'état de droit, en garantissant l'application du principe de responsabilité et en mettant en œuvre les principales mesures de réforme sans plus tarder.

89. La nomination de trois femmes au Gouvernement est un pas important vers une gouvernance inclusive. J'exhorte le Gouvernement iraquien à poursuivre sur cette lancée et à accroître la participation significative des femmes à la prise de décisions politiques, notamment en nommant davantage de femmes à des postes de direction. J'estime encourageant l'accent mis sur l'avancement des femmes dans le programme du Gouvernement et j'espère que ce volet sera doté de ressources suffisantes.

90. Je salue des mesures prises récemment par le Gouvernement fédéral et le Gouvernement de la Région du Kurdistan pour régler les questions en suspens. Il sera

important de s'appuyer sur ces mesures initiales et d'entretenir un dialogue institutionnalisé et structuré pour parvenir à des accords durables et fondés sur la Constitution. L'Organisation se tient prête à faciliter un tel dialogue.

91. La tenue d'élections dans les délais prévus est un principe démocratique de base et un élément essentiel pour répondre aux attentes de la population concernant un transfert pacifique et ordonné du pouvoir. J'encourage donc les autorités de la Région du Kurdistan à préparer le terrain et à créer un environnement propice à la tenue d'élections législatives régionales, dans l'intérêt des populations de la Région.

92. Je me réjouis de l'action menée par le Gouvernement iraquien pour tirer parti des initiatives passées en vue de favoriser la sécurité et la stabilité du pays moyennant le dialogue régional. Il est indispensable de pleinement respecter en tout temps les principes de souveraineté et d'intégrité territoriale des États et le principe des relations de bon voisinage. Il incombe à toutes les parties concernées de créer un environnement propice au dialogue en faisant preuve d'un maximum de retenue et en évitant l'escalade régionale.

93. L'Iraq a promu les efforts nationaux et internationaux visant à atténuer les effets des changements climatiques et autres défis environnementaux et à s'y adapter. Ces effets ne s'arrêtent pas aux frontières et j'encourage donc vivement les acteurs à renforcer le dialogue et la coopération au niveau régional. L'ONU est disposée à leur offrir des conseils, un soutien et une assistance.

94. La visite en Iraq du Comité des disparitions forcées a montré la volonté du Gouvernement de s'attaquer à la question des disparitions forcées. J'encourage le Gouvernement à donner rapidement suite aux recommandations du Comité, notamment en adoptant un texte de loi ayant pour effet d'ériger en infraction les disparitions forcées, en menant des recherches pour trouver les personnes disparues et en permettant aux victimes d'obtenir justice et des réparations.

95. Je demande à la Chambre des députés d'accélérer l'examen du projet de loi contre la violence domestique. Si la loi est adoptée, elle sera un outil essentiel pour prévenir la violence domestique et permettre d'y faire face, ainsi que pour faire répondre les auteurs de leurs actes.

96. Je me réjouis que le Gouvernement iraquien continue de faire son possible pour rapatrier les Iraquiens et Iraquiennes se trouvant dans le nord-est de la République arabe syrienne. Il restera essentiel que l'ensemble des acteurs concernés collaborent de façon systématique et constructive dans ce domaine si l'on veut garantir la réussite à long terme de ce processus dirigé par l'Iraq. Pour que la réintégration soit pérenne, il est important de créer de meilleures conditions de vie pour les hommes, les femmes et les enfants rapatriés, notamment en ce qui concerne l'éducation, la santé et la protection de l'enfance.

97. L'ONU reste déterminée à répondre aux besoins humanitaires restants, et la transition de l'aide humanitaire vers l'aide au développement se poursuit. Le meilleur moyen d'y parvenir est de mettre en place un développement inclusif et durable, comme le prévoit le Programme de développement durable à l'horizon 2030. Je demande aux parties intéressées de renouveler leur engagement en faveur du Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable de l'Iraq (2020-2024), notamment sous la forme d'investissements.

98. Enfin, je tiens à exprimer mes sincères remerciements à ma représentante spéciale et Chef de la MANUI, Jeanine Hennis-Plasschaert, et au personnel des Nations Unies en Iraq pour le dévouement constant dont ils ont fait preuve afin d'exécuter le mandat confié à l'Organisation en ces temps particulièrement difficiles.